

**LES
INSTITUTIONS
(EXISTANTES)
DE L'EAU**

WEEK-END DE
FORMATION
MUTUELLE

organisé par l'Hydre du 7 au 9 déc. 2024

WEEK-END DE FORMATION MUTUELLE

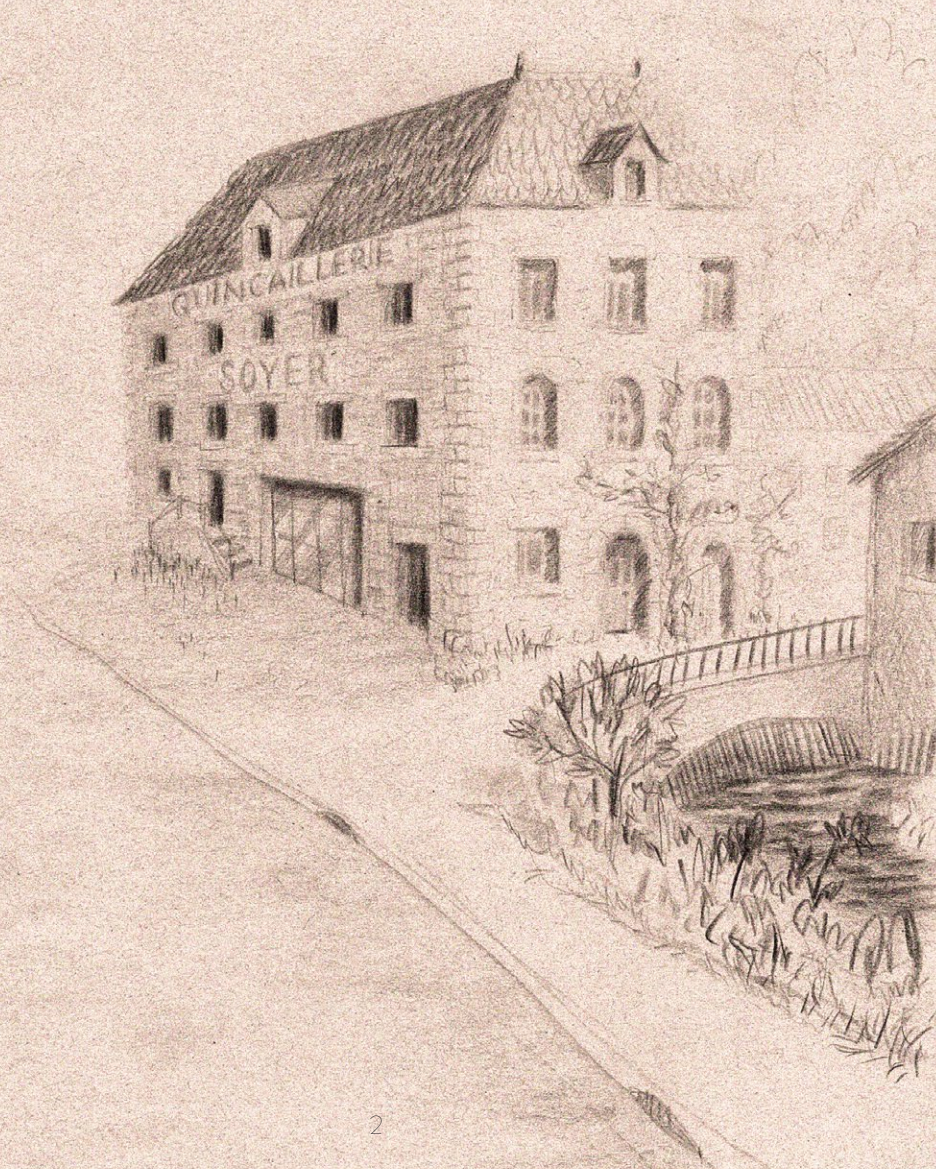
«LES INSTITUTIONS EXISTANTES DE L'EAU»

organisé par l'Hydre, du 7 au 9 décembre 2024.

SOMMAIRE

Introduction	◦	3
Hydro~trombinoscope	◦	6-7
Diagramme des institutions de l'eau	◦	8-9
Arpentages de 4 textes	◦	11-14
Atelier <i>démarche sosie</i> , la lutte à Vittel	◦	17-23
Nos outils et nos obstacles, 5 discussions en bocal	◦	28-49
Conclusions et suites	◦	51

TROIS JOURS, une quarantaine de personnes engagées dans différents mouvements de lutte pour l'eau, des ateliers d'intelligence collective. Prendre le temps de se rencontrer, de se former et de s'outiller. Nous sommes chaleureusement accueillies à LA QUINCAILLERIE, un ancien moulin près de Dijon. L'HYDRE est un réseau de luttes liées à l'eau, soutenu par la fondation Danielle Mitterand.



INTRODUCTION

Lorsque Sylvie pour la première fois nous a soufflé cette expression «formation mutuelle», il nous a semblé qu'elle décrivait bien une des intentions du réseau Hyde. Nourris par la sensation qu'au sein de nos luttes de l'eau, énormément de savoirs, de connaissances et de compétences très diverses circulent, ancrées dans des territoires, des expériences politiques, techniques, militantes ou professionnelles.

Comment les mettre en partage, comment créer des espaces où se transmettre tout ça ?

Quels sont nos compréhensions, nos incompréhensions, nos rapports stratégiques, politiques ou sensibles aux institutions de gestion de l'eau ?

Peut-on les transformer, faut-il les déborder, les confronter, ou les ré-inventer ?

Nous nous sommes donc retrouvés à la Quincaillerie pour tenter de comprendre ensemble les Institutions de l'eau, les différentes manières dont nos collectifs ont de lutter en/avec ou contre elles, et l'articulation (parfois) fertile de ces modes d'action, les prises et les limites de chacun d'eux.

Alors, nous avons peut-être un peu dérivé, et davantage parlé de nos luttes et des questions qui les traversent, mais nous avons testé de nombreux formats différents : arpentages, lectures de rivières, démarche sosies, discussions bocales, veillées sur nos histoires intimes aquatiques...

Et nous sommes heureux de vous partager ici un morceau synthétique de ce diagnostic collectif que nous avons tenté de dresser, du fonctionnement de ces institutions complexes et de nos rapports à elles.

Le prochain week end de formation mutuelle animé par l'Hydre aura lieu le 26 et 27 octobre à Cluny.

Pour recevoir les informations, invitations et suivre les activités du réseau : wearewaterdefending@riseup.net ou eloise.berard@france-libertes.fr

L'eau est au coeur de multiples conflits d'usage : accaparement par les multinationales, gaspillage pour des loisirs de luxe, pollution liée aux industries extractives, nucléaires ou à l'agriculture intensive. Face à l'urgence, un constat s'impose en 2022 parmi les collectifs engagés : les luttes restent cloisonnées, tant sur le plan disciplinaire (sciences de la terre et sciences sociales, approches techniques, politiques...) que thématique (qualité, quantité, gouvernance, privatisation...).

Alors que les tensions autour de l'eau deviennent concrètes dans de nombreux territoires en France, une dynamique collective émerge début 2023 : créer une plateforme d'entraide pour partager expériences, outils et stratégies.

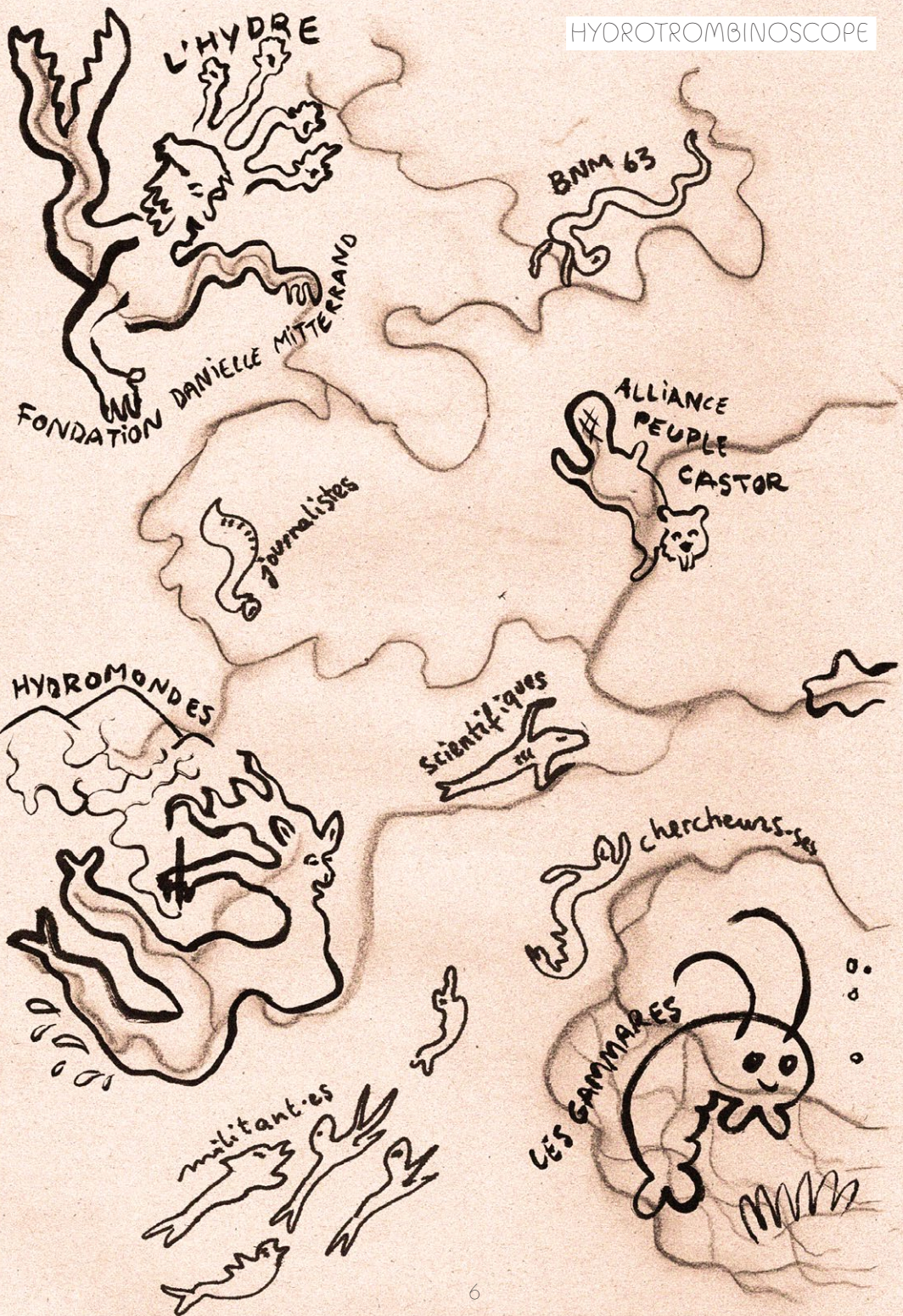
Soutenu par la Fondation Danielle Mitterrand, ce réseau regroupe des collectifs mobilisés localement (BNM, La Cluz'ad, Volvic nous Pompe 63, Alertes Pesticides Gironde, SOS Durance Vivante...), des communautés d'enquête (Hydromondes), ou des dynamiques d'éducation populaire autour de rivières urbaines dégradées (Collectif des Gammarres), mais aussi des scientifiques, journalistes et chercheurs.

Le réseau agit sur plusieurs fronts :

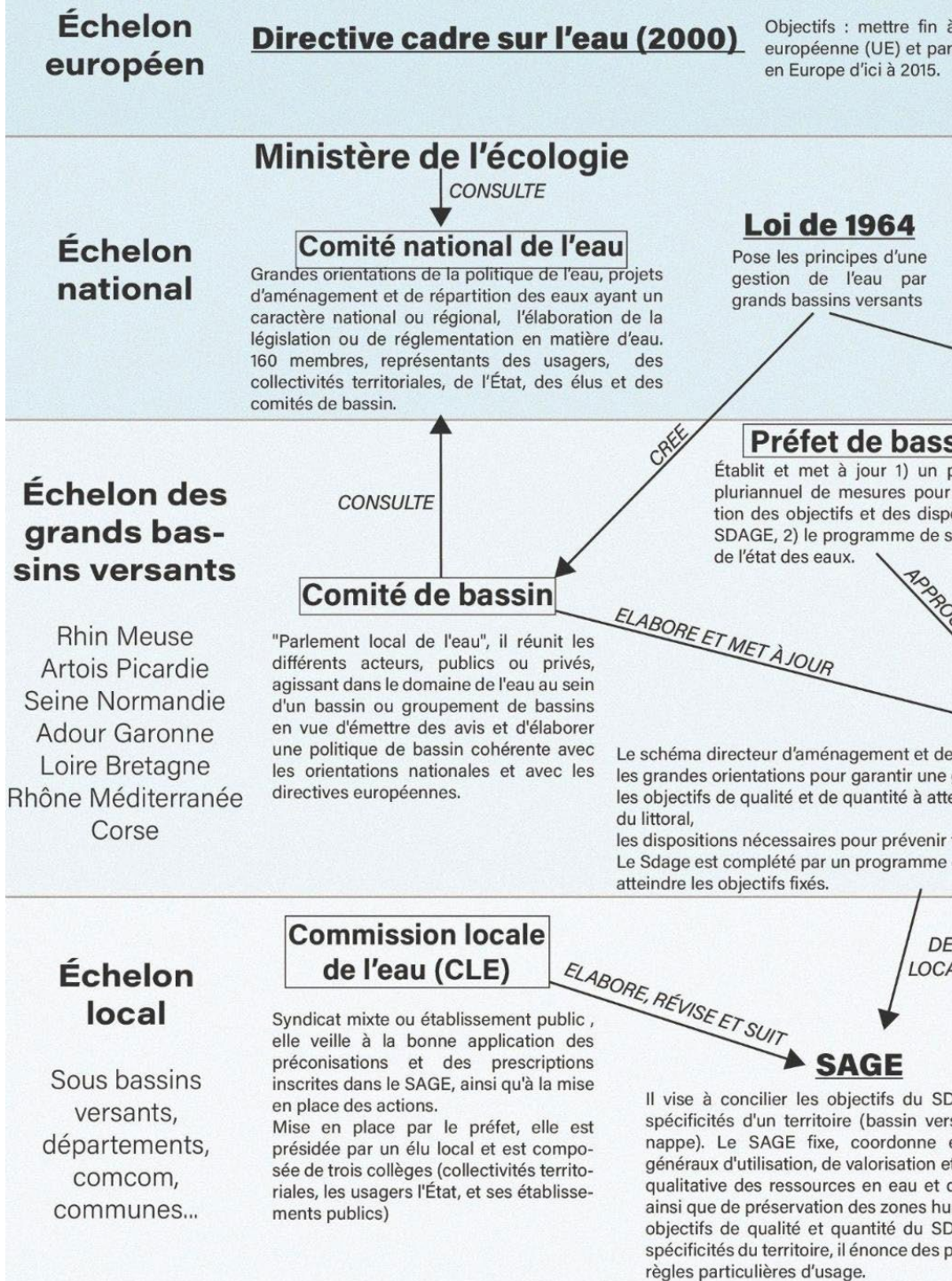
- Construction d'une Aquathèque, site ressource mutualisé.
- Cartographie des luttes pour l'eau.
- Veille hydrologique via la boucle Telegram Hydrowatch.
- Formations mutuelles en décembre 2024, octobre 2025, février 2026.

La carte qui suit représente les collectifs et les personnes qui ont participé à ce week-end de formation mutuelle.

Ensuite vient un schéma expliquant le fonctionnement des institutions de l'eau en France.







la détérioration de l'état des masses d'eau de l'Union
venir au « bon état » des rivières, lacs et eaux souterraines

Il s'agit notamment de :

Protéger toutes les formes d'eau (de surface*, souter-
raines*, intérieures* et de transition*)

Restaurer les écosystèmes à l'intérieur et autour de ces
masses d'eau

Réduire la pollution dans les masses d'eau

Garantir une utilisation durable de l'eau par les particuliers
et les entreprises.

Grandes lois sur l'eau

Loi de 1992

Création des SDAGE et des SAGE
Instauration d'une obligation de déclara-
tion ou de demande d'autorisation pour
les projets susceptibles d'avoir un impact
sur la ressource en eau.

Loi de 2004

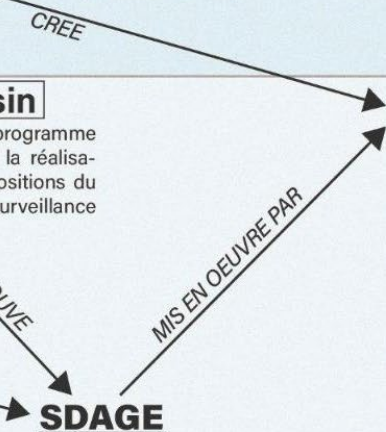
Transposition de la
directive-cadre sur
l'eau

Loi de 2006

Refondation des principes de tarification de
l'eau

Principe du « droit à l'eau » et prévoit de
tenir compte du changement climatique
dans l'ensemble des décisions relatives à la
gestion de l'eau.

Rénovation des outils au service de la
police de l'eau



Agences de l'eau

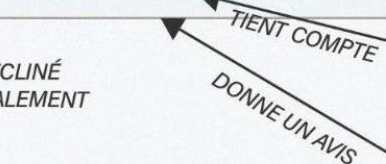
Établissements publics autonomes, sous la double tutelle du ministère de
l'Ecologie et du développement durable et du ministère du Budget, elles
mettent en œuvre les orientations définies par les comités de bassin, en
vue de protéger les ressources en eau et d'assurer leur dépollution.

Les agences de l'eau distribuent des aides financières aux collectivités
locales, aux industriels et aux agriculteurs qui s'engagent à sauvegarder les
ressources et la qualité de l'eau. Elles contribuent ainsi au financement
d'opérations d'intérêt collectif pour l'aménagement des ressources en eau,
la lutte contre la pollution et la réhabilitation des milieux aquatiques. Ni
maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre, elles apportent leurs moyens
techniques et financiers aux personnes publiques et privées qui réalisent
ces opérations.

La gestion des eaux est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de 6 ans :
la gestion visant à assurer la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usagers de l'eau,
le cadre pour chaque cours d'eau, chaque plan d'eau, chaque nappe souterraine, chaque estuaire et chaque secteur

de toute détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

de mesures qui précise, territoire par territoire, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire pour



PTGE

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une
démarche qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire dans un
projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource
en eau.

EPTB

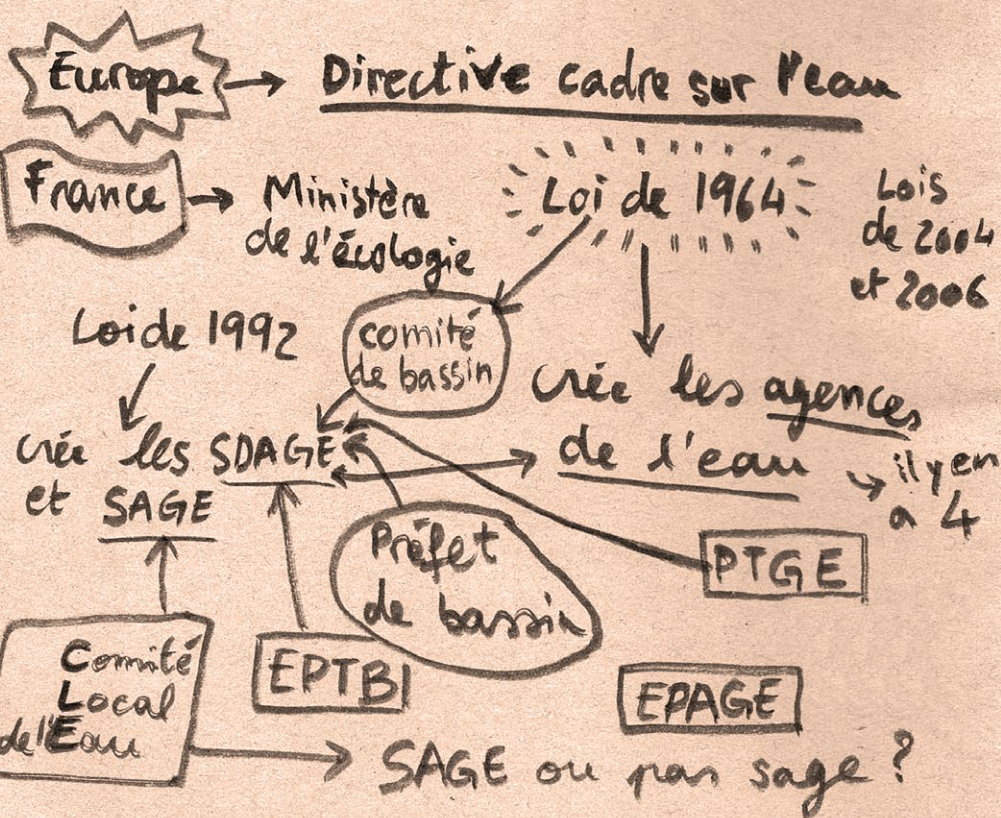
Groupement de coopération de collectivités territoriales à
l'échelle d'un bassin ou d'un groupe de sous-bassins hydrographiques.
Facilite l'action des collectivités en matière : de gestion équilibrée et
durable de la ressource en eau ; de prévention des inondations et défense
contre la mer ; d'aménagement des fleuves et grandes rivières et leurs
bassins-versants ; de préservation, gestion et restauration de la biodiversité
des écosystèmes aquatiques et des zones humides par transfert ou
délégation des compétences en matière de GEMAPI correspondantes.

EPAGE

Groupement de collectivités territoriales constitué à l'échelle
d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes.
Il a pour mission la prévention des inondations et des submersions ainsi
que la gestion des cours d'eau non domaniaux.



Alors, comment ça
fonctionne les institutions de l'eau
en France ? ? QUI DÉCIDE QUOI ?

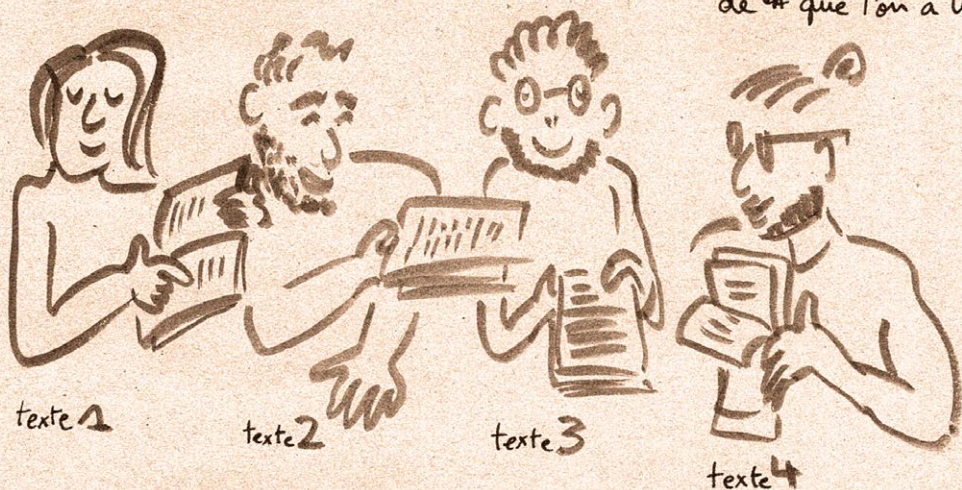


Une fois qu'on a compris ça on va
pouvoir rentrer dans les détails.

Nous allons faire 1, 2, 3, 4 arpentages
de texte (et oui on est 40)

ça fait un groupe de 10
par article!

* ça veut dire
qu'on se partage
la lecture d'un
texte et on discute
de ~~ce~~ que l'on a lu.



ARPENTAGES DES 4 TEXTES

TEXTE 1 : PATRICK LAIGNEAU, « AUX SOURCES DE LA GESTION DE L'EAU EN FRANCE : UNE RAPIDE HISTOIRE DES AGENCES DE L'EAU », *VERS DES POLITIQUES DES CYCLES DE L'EAU*, MATHIAS ROLLOT & MARIN SCHAFFNER (DIR.), ED. BORD DE L'EAU, JUIN 2025

Les agences de l'eau et les comités de bassins ont été créés il y a 60 ans comme institutions de gestion de l'eau en biens communs à l'échelle des bassins versants. Leur fonctionnement s'est peu à peu éloigné des principes initiaux, avec une reprise en main par l'Etat et un déséquilibre croissant entre les usagers domestiques, industriels et agricoles. Ces institutions sont aujourd'hui essentielles pour planifier de façon décentralisée et pour financer la préservation des bassins versants, mais elles ont besoin d'être revitalisées. Une participation plus directe des citoyens dans les comités de bassin et les commissions locales de l'eau serait-elle un point de départ pour cela?

TEXTE 2 : JULIE TROTTIER : CHAPITRE 6 L'AVENEMENT DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (PP. 179-198) DANS *GESTION DE L'EAU: APPROCHE TERRITORIALE ET INSTITUTIONNELLE*, 2012

On a lu qu'avant l'unification de l'Eau H2O scientifiée, on parlait des eaux au pluriel, que ces eaux étaient prises dans des contextes sociaux ou des écosystèmes différents. Et que ce qu'on pense quand on pense à l'eau est le fruit de conquêtes disciplinaires qui visaient à « naturaliser » un certain mode de gestion basé sur les barrages. Ces savoirs « hydrologiques » et « hydrauliques » donnaient un fondement théorique à la dépossession des terres, à la délégitimation des modes d'organisation traditionnels basés sur les communs, et à l'éradication de nombreuses pratiques low-

TEK qui rendaient ces communs possibles. Cette conquête prend une forme puissante aux États Unis, après la crise de 1929. C'est les prémices de la « gestion intégrée de la ressource en eau », qui sera normalisée plus tard par les World Water Councils et autres outils de normalisation internationale et une condition aux aides internationales (Banque Mondiale, etc.). La gestion intégrée de la ressource en eau est devenue un outil pour sécuriser l'accès à l'eau des investisseurs industriels dans les pays des suds à travers un système législatif qu'ils savent tirer à leur avantage.

On peut dégager quelques caractéristiques de cet « imaginaire » de l'eau contenu dans ce mode de gestion : c'est un stock homogène, une ressource quantifiée par les scientifiques aux outils de mesures appropriées, à distribuer par un organe centralisé qui déciderait rationnellement sur une distribution équitable entre des « parties intéressées » dans une discussion démocratique. On demandera à des systèmes techniques centralisés d'optimiser le stock disponible, et le reproduire.

A cet imaginaire, on peut opposer des mouvements d'eaux toujours enchevêtrées dans des corps, des milieux, des sociétés et des modes d'organisations politiques et spirituels, pris dans des cycles complexes, que la multiplicité des êtres permet de régénérer : forêts, castors, paysan.ne.s, haies, nuages, roubines d'irrigations, limons et graviers, larves, insectes, etc. Cet imaginaire conduirait plutôt à des organisations décentralisées sur le mode du commun, avec des technologies lowtech.

TEXTE > : JEAN-PAUL BILLAUD (1986), «L'ÉTAT NÉCESSAIRE ? AMÉNAGEMENT ET CORPORATISME DANS LE MARAIS POITEVIN» *ETUDES RURALES*, 101-102, P73-111

Jean-Paul Billaud, sociologue auteur d'une thèse sur le marais poitevin, revient dans cet article sur l'évènement qu'a constitué la création par l'Etat en 1982 des Syndicats Mixtes. Alors que les sociétés de marais, composées de propriétaires

du marais desséché, contrôlaient depuis trois siècles la gestion de l'eau, l'Etat reconnaît alors aux communes une légitimité toute neuve pour mettre en oeuvre des travaux hydrauliques, indépendamment des obligations collectives qui liaient les exploitants aux propriétaires. Il explique comment cet empiètement sur les prérogatives des propriétaires du marais desséché a été rendu possible, notamment suite au refus des sociétés d'adapter leur mode de gestion aux aspirations d'intensification des nouveaux exploitants du marais mouillé, permises par les techniques du drainage enterré et de la pompe hydraulique. L'auteur montre comment cette nouvelle légitimité conférée aux communes signe l'alliance de l'Etat aux agriculteurs modernistes, qui occupent la majorité des sièges municipaux. Le texte nous a permis de mettre en avant l'intérêt d'enquêter sur l'histoire des institutions et des modes de gestion de l'eau, les syndicats mixtes étant les organisations qui mettront en oeuvre les premières réserves de substitution en Vendée

TEXTE 4 : 4E CHAPITRE : RÉFLEXIVITÉ, NÉOLIBÉRALISME ET CONFLICTUALITÉ DU TROISIÈME CONTRAT AMÉNAGISTE : LA CACG FACE AUX DÉALIGNEMENTS, IN *LES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL FACE À LA RÉNOUATION DU CONTRAT AMÉNAGISTE* - R. CARRAUSSE, 2023

Les risques de pénurie d'eau et les conflits associés sont pris en charge de longue date par les institutions dans le sens d'une dépolitisation et d'une pacification. Il s'agit de prendre acte des usages existants et de les concilier moyennant quelques formes d'optimisation. Autrement dit, institutions, dispositifs techniques et nouvelles métriques visent à maintenir une forme d'abondance hydraulique sans réorganisation structurelle de l'exploitation des ressources.

on a très bien mangé!



c'est l'heure
de la démarche
Sosie !

Bienvenue
à Vittel...



Nous allons rejoindre
une réunion de la CLE
au sujet de l'exploitation
de la nappe de Vittel par

Nestlé



Le titre « démarche sosie » est inspiré par l'ouvrage d'Ivar Oddone « Redécouvrir l'expérience du travail, l'introduction au sosie », publié en 1981. Médecin et psychologue du travail, I. Oddone a cherché à décortiquer le pouvoir d'intervention des délégués ouvriers italiens sur leur milieu professionnel. Pour éviter à la fois la sous-évaluation et la sublimation des pratiques, I. Oddone interrogeait les ouvriers de Fiat (les porteurs) de la façon suivante : « Suppose que je sois ton sosie et que demain, je me trouve en situation de te remplacer dans ton activité. Quelles les instructions précises que tu devras me transmettre pour que personne ne se rende compte de ce remplacement ? ».

La « démarche sosie » été élaborée au sein d'un mouvement pédagogique (le Groupe Français d'Education Nouvelle) pour substituer à la relation interpersonnelle entre le chercheur et l'ouvrier un travail collectif où l'expérience du porteur de projet est interrogée par un groupe, via un document élaboré en amont pour favoriser une mise à distance.

Dans la peau de Renée-Lise à Vittel

Renée-Lise Rothiot (RLR) est une habitante de Vittel. Elle s'inquiète dès 2016 avec *L'eau qui mord* et le collectif *Eau 88* (CE88 qui regroupe 4 associations) de la menace d'épuisement de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) qui fournit l'**eau destinée à la consommation humaine (EDCH)** à la ville de Vittel.

3 nappes sont exploitées sous la ville. Par profondeur croissante :

- la nappe A (exploitée par Nestlé Waters (NW) qui embouteille l'eau Hépar). Volume inconnu.

- la nappe B (exploitée par NW qui embouteille l'eau Vittel et Contrex). Volume inconnu.

- la nappe C, celle des GTI sud-ouest, où NW puise 1 milliard de m³/an pour exporter en Allemagne l'eau en bouteille « Vittel Bonne source ». C'est aussi l'EDCH et celle utilisée par la fromagerie l'Ermitage et l'agriculture. La nappe est en déficit depuis 1973 (selon le BRGM).

- NW déclare prélever 1 milliard de L/an dans la nappe C, et les autres usagers 2 milliards de L/an. La capacité de recharge naturelle est estimée à 2 milliards L/an. Au total sur les 3 nappes NW prélève 3 milliards L/an.

- NW ne paye pas l'eau qu'il prélève et ne paye pas de taxes sur les bouteilles vendues à l'export ; il est juste assujéti aux taxes de l'Agence de l'eau (à raison de 0,12 €/hL, alors que les habitants payent 0,14 €/hL).

En 2010 (40 ans après le constat du BRGM) l'État décide de mettre en place un SAGE sur la nappe profonde.

Le CE88 (VNE, Oiseaux Nature, ASVPP et UFC que choisir) entre dans la CLE en 2016 et découvre que la solution proposée par ce SAGE consiste à amener l'EDCH par **pipe-line** depuis une zone agricole située à 15 km afin de préserver la ressource exploitée par NW.

Cette CLE a la particularité (obtenue par dérogation) d'avoir pour structure porteuse une association, la *Vigie de l'eau*, dont on découvrira que le président Bernard Pruvost est un cadre de NW et en même temps l'époux de Claudie Pruvost, 1ère adjointe au maire de Vittel, conseillère départementale et présidente de la CLE.

Le collectif multiplie les réunions publiques d'information sur la surexploitation de la nappe profonde :

- Il signale avec Anticor au Procureur de la République le possible conflit d'intérêt à la gouvernance de la CLE (2016). Il anime des conférences gesticulées, manifestations devant la préfecture, pétitions, rassemblements avec les agriculteurs pour alerter de l'assèchement de la nappe qui menace dès 2018.
- Grosse campagne médiatique grâce à un journaliste de *We Report* et de *Médiapart* dont les investigations ont montré à la fois l'accaparement de l'eau et le conflit d'intérêt dans la CLE. Claudie Pruvost quittera la CLE en janvier 2018. Cette médiatisation a eu tellement d'écho que les consommateurs allemands ont boycotté la marque Vittel Bonne source et que NW a cessé d'exporter en Allemagne en 2022.
- Campagne contre l'accaparement des sols par Agrivair, filiale de NW, qui s'est lancé dans le rachat massif des terres : Agrivair offre des baux gratuits aux agriculteurs à condition qu'ils n'utilisent pas de pesticides.
- Rencontre d'acteurs internationaux impliqués dans des luttes analogues contre NW au Canada, aux USA, au Brésil, en Suisse.
- France 5 fait un reportage à Vittel s'interrogeant sur cette possible validation du scénario « pipe-line » de la CLE.

Toutes ces luttes convergent pour exiger l'abandon du SAGE mais les élus locaux se taisent et les grands élus donnent des leçons. Les représentants des services de l'État valident le projet. Seules les 4 associations du CE88 défendent l'abandon du SAGE.

Jeux de rôle (consigne orale)

Vous mettrez en scène la réunion de la CLE de juin 2019.

Acteurs : un représentant du CD des Vosges (majorité LR), un élu du syndicat intercommunal de l'eau potable voisin de Mirecourt (alimenté par la nappe GTI), un représentant de la Chambre d'agriculture des Vosges, un représentant de Nestlé Waters, un représentant de CE88, un représentant de la DREAL et des services préfectoraux.

Ordre du jour : validation des principes directeurs du SAGE.

bla bla
bla bla
bla bla
bla bla
bla bla

BLA BLA
BLA BLA

Bienvenue à
notre commission
locale de l'eau
Je me chargerai de
répartir la parole

Chez NESTLÉ
Nous arrivons
toujours à
nos fins

LES HABITANTS
DE VITTEL
NOUS NOUS OPPOSONS
À CET ACCAPAREMENT
DE LA NAPPE DONT
DÉPEND NOTRE VILLE!

afin d'assurer que la
multinationale Nestlé
préserve ses intérêts

Chez Nestlé
nous sommes
convaincus qu'il
n'y aura
aucun problème

BLA
BLA
BLA

NESTLÉ S'ATTAQUE
À UNE NAPPE
PROFONDE
QUI NE POURRA
PAS SE
RECHARGER
SI FACILEMENT

Nous construisons
un pipeline.

À la Région nous
trouvons que c'est
un très
beau projet

C'est
un projet
qui ramènera
de l'emploi.

BLA BLA
BLA BLA

C'EST INTOLÉRABLE!
L'EAU EST UN BIEN COMMUN
PAS UNE SOURCE DE PROFIT CAPITALISTE!

René-Lise observe avec amusement les efforts d'imagination des actrices
de la démarche-serie...





merci c'était
bien rigolo

mais
vous êtes
trop naïfs !

en vrai
ça se passe
comme ça :

Voilà, c'est
décidé.
merci à
tous !

personne ne parle
à part le Préfet qui
énonce ce qui est
déjà décidé.

Informations supplémentaires

La réunion de la CLE de juin 2019 a malheureusement validé le SAGE « pipe-line ».

Coup de théâtre : après la survenue d'un 2eme été caniculaire, l'État alerte début octobre l'agence de l'eau qui en informe (en douce) les associations : le SAGE est annulé. Le Préfet est contraint d'annoncer un « scénario alternatif » abandonnant les pipe-lines, donnant priorité à la consommation locale et réduisant donc le prélèvement de NW. C'est une victoire pour le collectif.

Le préfet décide alors d'un protocole avec NW, la fromagerie, les élus pour organiser un contournement de la décision : la création d'un observatoire indépendant de l'état des trois nappes (mise en place de piézomètres dont les résultats sont communiqués à a + 2), la nécessité pour les industriels d'économiser l'eau, et un scénario pour prélever moins dans la nappe C et plus dans la nappe B.

Un 2eme SAGE est rédigé en catimini et validé en 2021 prévoyant un retour à l'équilibre de la nappe en ... 2027 !

Les autorisations de prélèvements dans les nappes A et B sont renouvelées alors que les associations réclament un moratoire sur ces autorisations en l'absence d'informations précises. Grosse démobilisation.

En 2020, l'émission *Pièces à conviction* montre que certains forages de NW sur les nappes A et B sont illégaux. Plainte est déposée par VNE, FNE, ASVPP, UFC Que choisir.

En janvier 2021, les associations révèlent l'existence de décharges plastiques sauvages. Enorme médiatisation. Plainte déposée par le collectif (aucune nouvelle).

En 2021, une commission d'enquête parlementaire est créée à l'initiative de Mathilde Panot (FI).

Fin 2021, suite du signalement d'Anticor sur le conflit d'intérêt le tribunal correctionnel de Nancy reconnaît coupables de prise illégale d'intérêt Claudie Pruvost et La Vigie de l'eau sont reconnues coupables (appel).

En 2023, découverte d'une tromperie sur la qualité de l'eau. Plainte déposée par *Foodwatch*.

Le procureur d'Epinal prend l'initiative d'une Convention Judiciaire d'intérêt Public (CJIP) qui concerne à la fois la plainte du CE88 sur les forages et la plainte de FW sur la tromperie.

Que faire ?

TRISTE NOUVELLE

Renée-Lise Rothiot, camarade et amie qui animait l'atelier démarche Sosie, militante engagée dans la lutte contre l'accaparement de l'eau par le géant Nestlé, à Vittel, a choisi de quitter la vie dans les eaux du lac de Pierre-Percée (Meurthe-et-Moselle), dans la nuit du 4 au 5 janvier.

Renée-Lise était une militante de tous les combats. Celui contre Nestlé Waters qu'elle menait à Vittel avec Bernard, son compagnon, et le collectif Eau 88. Celui contre l'embouteillage de l'eau avec le collectif Stop embouteillage. Celui plus général de la défense de l'eau au sein du réseau Hydre.

Renée-Lise était aussi une militante insoumise engagée dans les luttes sociales et écologistes, contre le racisme, le colonialisme et pour un avenir désirable. Elle était révoltée par la montée des violences policières et du fascisme.

Sur la page Facebook intitulée « l'eau qui mord » qu'elle animait, elle a relayé la veille de son décès une chanson d'Anne Sylvestre qu'elle aimait beaucoup et dont voici un extrait :

TIENS,
SE DIT LE LAC SAINT-SÉBASTIEN
ILS SONT ÉTRANGES, CES
HUMAINS
QUAND ILS DÉTOURNENT DES
RIVIERES
ILS SONT PARFOIS TRÈS EN
COLÈRE
SI ELLES VONT REGAGNER LEUR
LIT
APRÈS AVOIR TOUT ENGLOUTI
TIENS,
SE DIT LE LAC SAINT-SÉBASTIEN
JE CROIS QU'ILS NE FONT PAS LE
LIEN
ENTRE TOUTES LES EAUX DU
MONDE
MOI, JE SAIS QU'ELLES
CORRESPONDENT
ET QU'EN LA PLUS PETITE
FLAQUE
IL Y A L'ESPÉRANCE D'UN LAC.

RENÉE-LISE est retournée à l'eau.

Son énergie, sa fougue, sa détermination contre l'injustice vont beaucoup nous manquer. Face à la tristesse qui nous accable, les mots de ses proches nous invitent à garder la joie et la résistance collective comme boussole.



Visite du moulin et de la rivière,

lecture du paysage

avec Clément du *Mouvement d'Alliance avec le Peuple Castor* (P.41)

magie du lieu.

comprendre l'eau qui coule. Eau de l'Oze.

Moulin de la Quincaillerie,
Refuge.

prairie inondée ,
o , , ,
r , , , ,
a , , , , ,
g , , , , , , ,
e , , , , , , , , ,
, , , , , , , , ,
vite, autour du feu,

allons essorer nos chaussettes. , ,
,

Atelier de carto
collective :



DISCUSSIONS EN BOCAL

Essayons de cartographier collectivement l'état d'avancement de nos luttes, identifions ensemble nos outils et les obstacles qui nous barrent la route.

Nous nous sommes répartis en cinq groupes de discussions selon nos intérêts pour les sujets suivants :

1 BATAILLE CULTURELLE, ÉDUCATION POPULAIRE

2 CONFRONTATIONS ET LUTTES LOCALES

3 SOIN DES MILIEUX

4 LUTTER À L'INTÉRIEUR DES INSTITUTIONS

5 CRÉER DU DROIT ET DE LA FICTION

Chaque groupe a transmis oralement ses conclusions, les voici retranscrites dans les pages qui suivent.



LA BATAILLE CULTURELLE, ÉDUCATION POPULAIRE

On ne sait pas à quoi ressemble une rivière en bonne santé, parfois on ne sait même pas si ce qu'on voit est une rivière ou un canal ou un égout. On ne sait pas d'où vient l'eau de notre robinet, ni par quelle usine de traitements des eaux elle passe avant de rejoindre les milieux. On ne sait pas bien qui décide de quoi, quelles sont les institutions qui décident, et qui y siègent. Agence de l'Eau, Commission Locale, Etablissement Public de Gestion, Etablissement Public Territorial de Bassin, gestionnaire de service des eaux, etc. Il y a une ignorance entretenue, mais aussi des contre-récits activement fabriqués : la publicité nous fait préférer l'eau en bouteille, la recherche publique et privée est massivement investie par les industriels pour nous faire croire que les bassines sont une adaptation au changement climatique, les politiques diluent la responsabilité du manque d'eau en enjoignant « tous les secteurs » à faire des économies.

Lutter pour l'eau demande donc d'investir la bataille culturelle. Il s'agit de désigner les responsables de la catastrophe, lutter contre les imaginaires qui conduisent au technosolutionnisme, réinvestir ceux qui permettent les communs, le soin des écosystèmes et de communautés humaines et non-humaines qui y vivent.

Les accapareurs, eux, sont présents sur le terrain de la bataille culturelle : dans les universités et les écoles, dans les espaces

publicitaires, dans les Commissions Locales de l'Eau, les Conseil Municipaux, etc. Ils se sont accaparés une grande partie des espaces de production et de transmission de savoirs, mais ils ont aussi produit des cultures d'entreprise, des attachements patrimoniaux. Vittel nous évoque l'eau en bouteille avant la ville : l'entreprise fait partie d'une identité patrimoniale, au delà de la mise en dépendance économique.

Lutter dans cette bataille, demande de prendre en compte ces attachements : refabriquer d'autres expériences sensibles et collectives des lieux, d'autres histoires de ce que l'on vit en tant que communauté nous a semblé d'une grande importance. Que ce soit les Gammars, l'Assemblée de Loire ou les jardins d'Aubervilliers, une des hypothèses est de faire des balades, se raconter des histoires en marchant, organiser des temps avec les scolaires ou les centres sociaux, des occasions de se rencontrer autour d'autres histoires, d'autres mémoires collectives. L'association «Alerte Pesticide Haute Gironde» a travaillé le lien avec les questions de santé : si les données purement scientifiques ne font pas réagir, demander : « et chez vous qui est malade ? » vient convoquer l'expérience quotidienne. Aussi, sur l'île submersible de Chalonnes, les gens vivent encore avec les crues, ce sont des histoires à raconter. Faire école-territoire..

Après, il faut aussi les histoires terribles, celles qui documentent l'étendue du désastre, celles qui démystifient le discours : non les bassines ne se remplissent pas avec de l'eau de pluie. Mais ce qui marche ici, c'est trop souvent ce qui relève du scandale, lié au mensonge ou à l'illégalité, mais l'information scandaleuse

souvent s'essouffle vite. Cette dimension a un intérêt certain pour la massification, la sortie des réseaux déjà concernés, mais demande d'autres stratégies qui les prolongent. Ce qui implique parfois de sortir du cadre : par exemple, Stop Micro s'est attelé à créer du débat sur les usages : bien loin d'être des technologies de « vie augmentée » les composantes de STMicroelectronics, en plus de consommer l'eau de la ville de Grenoble, se retrouvent dans les drones, dans les gourdes connectées : dans le business de la mort et du gadget jetable.

Mais surtout il paraît important de produire des savoirs qui donnent des prises : un savoir qui ne fabrique que de l'impuissance fragilise : mais des savoirs d'autres manières de jardiner, d'autres cibles d'actions potentielles, qui permettent de faire des liens et des alliances là où on ne les attendaient pas.



LES CONFRONTATIONS ET LES LUTTES LOCALES

Si parfois on lutte depuis/avec les institutions, nos luttes sont la plupart du temps aussi amenées à s'opposer à celle-ci depuis l'extérieur. C'est cette stratégie de la conflictualité ouverte qu'on a questionné à partir des exemples des luttes à la Clusaz, en Maurienne, à Grenoble, dans le Puy-de-dôme. Face aux industries du ski, à TELT, ST Micro et Limagrain, à chaque fois de manière singulières, les institutions sont complices de ces installations.

La question de la conflictualité demande de penser la construction d'un rapport de force. Comment on s'oppose plus matériellement ? Mais comment aussi, on ne le fait pas seul ? L'action directe, l'occupation physique s'articule à la mobilisation en nombre, aux recours juridiques pour gagner du temps, construire une légitimité, voire obtenir des victoires temporaires. Comment on pense la communication pour nourrir un récit local, construire un imaginaire partagé, redonner sens au territoire en péril ? Cela nécessite un travail d'enquête qui vise à cartographier les responsabilités, comprendre les mécanismes de décision et démonter les arguments des promoteurs. Dans un contexte de fragmentation des corps sociaux, l'empêchement concret d'installation tout comme le travail de la composition est un véritable travail de fourmi. Il n'est pas simple de trouver des modes d'actions

à même d'unir riverains, jeunes militants, retraités, agriculteurs, ouvriers — alors que nos histoires et nos intérêts semblent diverger.

Pour que la conflictualité ne soit pas vécue comme insultante, mais bien comme résistance face à un système délétère, il faut prendre acte de l'imbrication des industries et de leur emprise économique et culturelle sur la vie locale. A La Clusaz, les opposant·es au projet de retenue collinaire décrivent la manière dont le ski représente bien plus qu'un simple loisir : c'est un héritage familial, devenu support d'une identité, symbole de sortie d'un passé montagnard décrit comme miséreux et laborieux. A Grenoble, l'usine incarne un emploi stable dans une époque d'incertitude. Dans un contexte de désindustrialisation grandissante, les promoteurs de projets se posent en effet en sauveurs économiques, dans une sorte de chantage à l'emploi que les luttes écologistes ont parfois du mal à déjouer. Comment on prend acte de ces attachements dans nos luttes ? Faire des contre-projets qui prennent en compte la question du travail ? Travailler sur la mémoire des lieux pour faire émerger des identités et des attachements alternatifs ? Pointer les conditions de travail induites par ces industries ? Chaque contexte demande une réponse différente et des apprentissages constants. Mais il faut aussi prendre acte des pressions politiques, des réseaux de corruption ou des cadres juridico-médiatiques qui permettent de remettre sur la table des projets qu'on pensait abandonnés comme celui des Jeux Olympiques pour les retenues collinaires de montagne. Une hypothèse est que construire ce rapport

de force peut ne pas se réduire à un objectif précis (empêcher telle bassine) mais demande de pousser sur différents points du système (visibiliser l'export portuaire via la Rochelle). Une autre est qu'au contraire tenir un objectif très précis (empêcher l'extension de STMicro), permet de pousser les institutions à faire des concessions, à lâcher des trucs, aux industriels d'être ralentis, de perdre leurs facilités, parfois même leurs financeurs, même si l'objectif n'est pas atteint.

Nos luttes avancent donc sur un fil : entre conflictualité assumée et nécessité de composer ; entre aspiration à la transformation et analyse pragmatique du présent.



LE SOIN DES MILIEUX

Des collectifs comme Hydromondes, Jardinots, le Collectif des Gammars ou l'Alliance du Peuple Castor, interviennent directement sur les milieux naturels, notamment les rivières. Le soin commence souvent par un geste simple : se pencher sur une rivière, marcher avec un sécateur, observer une plante dite «invasive», accueillir un castor sur sa ferme. Des gestes modestes, mais puissants, parce qu'ils engagent le corps, les savoirs populaires, les affects. Autour de ces gestes s'inventent des alliances improbables: paysans et techniciens de rivière, enfants et naturalistes, habitantes et chercheuses.

«C'est dans ces petits gestes qu'on active d'autres fonctions, d'autres regards.»

Le soin devient ainsi une forme d'éducation populaire. On y apprend à voir autrement, à écouter le terrain, à reconnaître les signes de la destruction, mais aussi ceux de la régénérescence : lectures de paysage et initiation aux signes de dégradation écologique, transmission de savoir-faire anciens (ex. tressage, gestes de berge, jardinage en milieu pollué).

Mais ce soin n'est pas sans obstacle. Chacun.e en témoigne : à chaque tentative de régénération, se dressent des cadres administratifs lourds, des institutions lentes ou absentes, des réglementations complexes, des rapports de pouvoir asymétriques. Agir sur une rivière, par exemple, implique de composer avec des dispositifs techniques et légaux qui

souvent freinent l'élan populaire. Beaucoup décrivent ce paradoxe : ils agissent parce que l'État ne le fait pas, mais se voient ensuite marginalisés, voire instrumentalisés. Jusqu'où peut-on coopérer sans se compromettre ? Dans le vide institutionnel, il y a une certaine liberté propice à la réappropriation collective du territoire, mais un autre dilemme surgit : celui de l'économie du soin. Peut-on vivre de la régénération d'un milieu ? Faut-il créer de l'emploi écologique ou refuser toute instrumentalisation économique ?

Ces actions reposent trop souvent sur du temps bénévole, et peinent à être financées à la hauteur de leur utilité réelle. On se demande alors : faut-il créer des emplois autour du soin aux milieux, quitte à entrer dans une logique de professionnalisation ? Ou refuser toute marchandisation, quitte à rester marginaux ? Les cadres professionnalisant sont bien souvent individualisant et mettent les travailleurs en concurrence : le soin collectif des milieux demande de penser des économies communautaires.

Les capitaux verts et les projets de renaturation financés par les multinationales (Danone, Total...) posent une menace claire : la récupération des pratiques écologiques à des fins de valorisation territoriale ou de légitimation marketing, voire même pour une résilience locale du territoire qui permet au *business as usual* de ne pas être trop affecté par les effets des bouleversements écosystémiques.

La scientification des cycles de l'eau et l'expertisation de sa gestion a effacé les figures de celles et ceux qui géraient l'eau dans leurs pratiques quotidiennes (paysans, usagers,

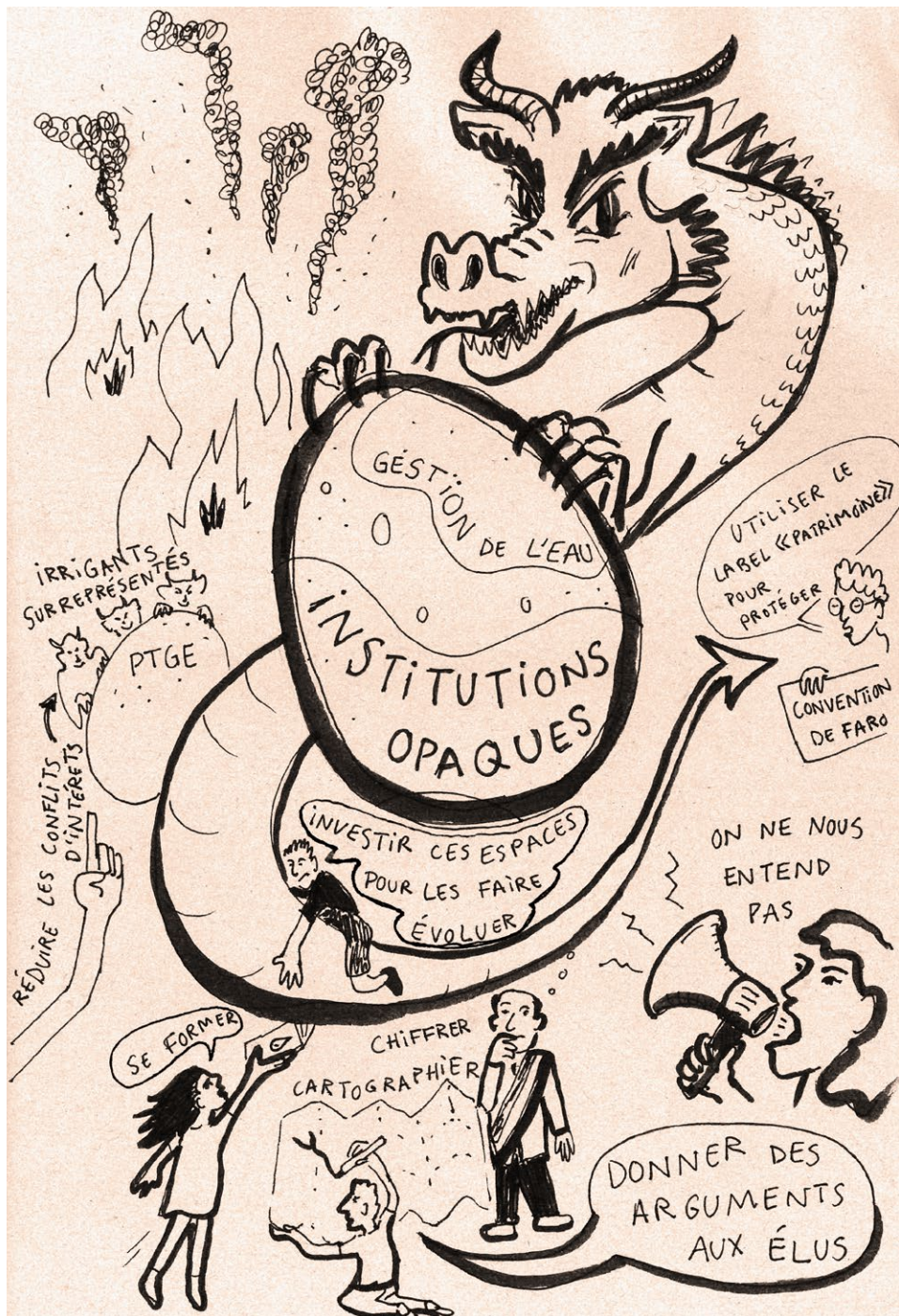
jardiniers). C'est de ces pratiques qu'il faut repartir pour penser nos luttes de l'eau.

À travers les cannes de Provence, les barrages de castors, les jardins partagés ou les ruisseaux oubliés, se joue une remise en relation entre les habitants et leur milieu. Ce n'est pas tant un retour à la nature qu'un retour à une politique des usages sensibles, à la possibilité d'agir, ensemble, depuis ce qui est déjà là, abîmé mais encore vivant. Le soin aux milieux, tel qu'il se vit ici, n'est ni une utopie verte ni une technique de gestion. C'est une pratique politique incarnée, une manière d'habiter un monde ruiné sans renoncer à le transformer., en avançant avec les contradictions : agir sans mandat, coopérer sans se laisser récupérer, expérimenter sans modèle figé.

Le Mouvement d'Alliance avec le Peuple Castor (MAPCa) est une initiative française qui promeut une approche innovante de la régénération des rivières en s'inspirant des pratiques naturelles du castor. Fondée sur une philosophie de cohabitation avec le vivant, cette démarche vise à restaurer les écosystèmes aquatiques en utilisant des techniques simples, écologiques et peu énergivores.

Le MAPCa soutient des actions d'éducation populaire, de formation et de plaidoyer pour encourager la cohabitation avec le castor et favoriser la régénération des cours d'eau. Il plaide également pour une reconnaissance législative de ces pratiques dans les politiques publiques, notamment en matière d'agriculture et de gestion de l'eau.

L'association est active sur plusieurs sites en France, tels que la Véore (Drôme), le bassin-versant du Charlet (Puy-de-Dôme) et Taleyson (Gironde), où elle mène des interventions concrètes de régénération inspirées du castor. «C'est une bonne nouvelle, car il revient sur ses terres d'origine !» : les castors sont dans les Deux-Sèvres et ils ont des alliés.



LUTTER À L'INTÉRIEUR DES INSTITUTIONS

Nous avons déplié et exploré les prises et résistances rencontrées lorsque l'on tente de travailler au juste partage de l'eau depuis l'intérieur de l'espace institutionnel dédié à sa gestion.

Un constat s'impose d'emblée : ces espaces semblent construits comme inaccessibles et opaques. Certains élus locaux, bien que réceptifs aux alternatives proposées, se retrouvent entravés par des menaces, qu'elles soient politiques, économiques (retrait de subventions), ou même physique dans des territoires où la tension est élevée autour du partage de l'eau, comme dans les Deux Sèvres.

Au sein de *Bassines Non Merci* 79, Anne Morwenn Pastier décrit comment les institutions sont souvent verrouillées de l'intérieur, notamment par les irrigants : dans les CLE comme dans l'EPTB (établissement public territorial de bassin), mais aussi dans les conseils municipaux ou à la présidence du département (dans la Vienne), ils sont donc sur-représentés, à la fois dans les collèges économiques en tant qu'irrigants, mais aussi dans les collèges politiques en tant qu'élus. Il y a donc un renforcement et une légitimation des institutions entre elles, des préfectures aux chambres d'agriculture, en passant par les départements, qui peuvent venir sanctionner les associations qui prennent des positions contraires avec les coupes budgétaires notamment. Patrick Laigneau complète ce constat en insistant sur l'opacité de ce système

institutionnel et sur le manque d'information systématique concernant les décisions qui y sont prises. Outre les CLE, les PTGE semblent aussi incarner des prises importantes en matière de partage de l'eau. Le Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) est un cadre réglementaire censé réunir l'ensemble des acteurs locaux autour de la gestion de l'eau. Dans les faits, les PTGE en place dans des territoires concernés par les projets de bassines semblent souvent orientés vers des solutions favorisant les grands irrigants. Face à cela, *Bassines Non Merci* s'est doté d'un PTGE alternatif, fondé sur une approche habitante et scientifique de la gestion des ressources hydriques. Cette dynamique locale permet d'élaborer des solutions concrètes, en venant heurter l'institution légitime en en convoquant une autre : cartographies des bassins versants, études hydrologiques indépendantes, propositions législatives et projets pilotes de gestion écologique de l'eau... En s'autosaisissant d'un espace institutionnel, les membres de BNM viennent arracher un espace de légitimité, là où les arènes compétentes étaient verrouillées. Et laissent leur imagination travailler pour proposer un ministère dédié à l'eau, ou un institut de recherche indépendant type INRAE citoyen... Ils auto-convoquent une institution telle qu'ils trouvent qu'elle devrait être en se saisissant d'un cadre législatif, et espèrent qu'elle viendra percuter l'existant depuis l'extérieur.

Christine Breton évoque la possibilité de parfois prendre des espaces institutionnels moins verrouillés pour faire jouer une institution contre une autre, son exemple c'est la façon dont elle a investi les institutions liées

au patrimoine intégré (la convention de Faro) pour lui faire porter des questions de rapports sociaux aux milieux où des enjeux de rapports à l'eau sont à préserver contre l'accaparement.

Patrick Laigneau lui, insiste sur la possibilité de venir fissurer certains blocs à l'intérieur de ces institutions : les rapports de force en leur sein sont permanents, complexes, et il faut les investir pour espérer les faire évoluer. Par exemple, le comité de bassin Loire Bretagne ne favorise pas trop les retenues de substitution à l'amont du bassin, contrairement à ce qui était attendu de lui par l'Agence. Mais Anne Morwenn rappelle très justement que le conseil d'administration de l'Agence de l'eau a renié les décisions du comité de bassin : elle estime qu'ils ont bien peu de pouvoir décisionnel en dernière instance. Et de conclure ensemble « Faut continuer à leur mettre la pression de plein de manières différentes, que ce soit plein de types de mobilisation, parce que même les gens à l'intérieur qui veulent changer les choses, en fait ils sont bloqués quoi. »



CRÉER DU DROIT ET DE LA FICTION

Créer du droit. L'hypothèse est que le droit contemporain, centré autour de la propriété privée, et l'absence de catégorie juridique solide qui permettrait de défendre un milieu pour lui-même, invite à inventer des fictions juridiques qui seraient à même de faire exister des «personnalités juridiques» pour les entités naturelles. Autour de la Durance, du Tavignanu, de la Mar Menor ou de la Seine, des collectifs s'organisent pour faire émerger des formes juridiques nouvelles, où les entités naturelles cessent d'être de simples objets exploités pour devenir des sujets porteurs de droits.

Des déclarations symboliques, souvent portées par les habitant-es, parfois accompagnées par des juristes comme *Wild Legal* ou *Notre Affaire à Tous*, tentent d'ouvrir une brèche dans l'architecture rigide du droit occidental. Il s'agit moins de «demander» que de «proclamer», d'instituer par le bas, dans une logique ascendante. De nombreuses questions se posent : comment ça opère ? Ces droits, inspirés de droits coutumiers ou de traditions autochtones, viennent-ils réellement démanteler la toute puissance de la propriété privée ? Comment ça s'articule au droit déjà existant ?

Le cas de la Mar Menor en Espagne est particulièrement intéressant. Cette lagune malmenée par l'industrie, dans un territoire très à droite où la réglementation environnementale classique n'était pas vraiment respectée, s'est

vue dotée d'une personnalité juridique. Les militants ont utilisé le Référendum d'Initiative Citoyenne. Plus de 600 000 signatures sont récoltées. La loi est votée en 2022, l'État investit 600 millions d'euros pour restaurer l'écosystème. La Lagune, non-considérée dans ses institutions locales, devient un sujet national, voire international. De nouvelles institutions émergent : comités citoyens, scientifiques, usagers, renversant la logique technocratique et autoritaire des agences de l'eau. Et de nouvelles échelles de gestion : non plus le département ou la commune, mais l'entité et son milieu.

SOS Durance Vivante, à côté d'un travail éreintant de recours juridiques locaux, travaille à la rédaction d'une déclaration des droits de la Durance en lien avec des cliniques juridiques et des associations locales. Loin d'une posture purement légaliste, il s'agit de créer une parole collective, de poser des fondements pour une assemblée de porte-paroles du fleuve qui *in fine* permettrait de donner une assise politique différente. La conviction c'est que l'évolution des droits peut partir des luttes elle-mêmes.

Pour le cas de la Corse et de son fleuve Tavignanu, la déclaration, première en France, a provoqué un fort retentissement médiatique. Il s'inscrit dans une lutte de longue haleine contre un projet d'enfouissement de déchets dans un bras du fleuve. Si la portée médiatique a été importante, les effets restent diffus localement. Il s'agit plutôt d'une transformation de la sensibilité que d'une mutation organisationnelle des institutions.

Le droit apparaît comme un champ de bataille, où l'on avance parfois à coup de

fiction capable d'embarquer : l'État Souverain n'est-il pas une fiction qui a réussi à créer des institutions pour se matérialiser ? Comment investir ce champ depuis nos luttes ?

A travers ces différents exemples apparaissent de nombreuses ambiguïtés : Faut-il continuer à demander à l'État qu'il reconnaisse ces droits – lui qui ne respecte déjà pas les siens ? Que peuvent les droits de la nature dans un contexte d'effondrement du droit international ? De nouveaux droits garantiront-ils de nouvelles protections, alors que la radicalisation du capitalisme fossile semblent soumettre toujours plus les États eux-mêmes ? Comment dépasser le «fétichisme juridique» pour replacer cette discussion dans une perspective stratégique plus large ? Peut-on instituer sans attendre, et créer nous-mêmes les conditions d'un droit autre, d'une légitimité née du terrain ?

CONCLUSION

Après deux jours de discussions, balades, ateliers, nous avons dû repartir. Peut-être que les contours exacts des Agences de l'Eau ou des Etablissements Publics Territoriaux de Bassins ne sont pas encore tout à fait clairs, mais nous avons commencé à les dessiner, et surtout à voir comment depuis nos luttes nous cherchons à s'y rapporter.

On s'infiltré là où on peut, on invente des institutions ou même de nouveaux droits, on cherche à installer des rapports de force en travaillant aux batailles culturelles mais aussi en mobilisant des répertoires d'actions issus de l'action directe. Parfois, on cherche à prendre soin directement de nos milieux, officiellement ou pas. On voit bien que les institutions de l'eau ont une histoire dont les contours sont complexes, elles-mêmes issues de rapports de forces très locaux, mais aussi issues de la grande histoire d'une certaine modernité dont on ne connaît que trop bien la violence.

Faut-il les sauver de leurs dérives, ou bien les lâcher ? Faut-il en faire des contre-pouvoirs aux autres arènes politiques, comme celles de l'industrie ou de l'urbanisme ? Peut-on vraiment prendre soin de nos eaux sans faire la révolution ? Nous repartons avec ces questions toujours trop grandes.

Le petit bief de la Quincaillerie, piqué sur l'Oze, faisait tourner le moulin dans lequel nous sommes. Les habitant.e.s du lieu se demandent comment continuer à utiliser ce bief pour faire un peu d'électricité, tout en respectant l'Oze qui lui fournit son eau. Ces questions aussi, nous les embarquons...

POUR ALLER PLUS LOIN...

Site en cours de construction :

<https://aquatheque.fr/>

Première brochure du réseau Hydre, lutter depuis nos bassins versants :

<https://fondationdaniellemitterrand.org/wp-content/uploads/2024/03/Borchure-reseau-Hydre.pdf>

Prochain week end le 25 et 26 octobre a Cluny, pour vous inscrire écrivez à : **wearewaterdefending@riseup.net**



**PROCHAIN
WEEK END
LE 25 ET 26
OCTOBRE
À CLUNY**

wearewaterdefending@riseup.net

AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION DANIELLE MITTERRAND